

# **Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 31 mars 2017 à 18h à la salle polyvalente à PLOVAN**

**LE VENDREDI TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE DIX SEPT à dix huit heures**, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à PLOVAN, sur convocation de Michel CANEVET, Président.

**Etaient présents:** BUREL Michel, BUREL Michelle, CANEVET Michel, CARADEC Jean Louis, CHATALIC Ronan, CONAN Solène, COUROT Christine, COZIC Noël, CROCQ Jean Luc, DANIEL Huguette, DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane, LANNOU Annie, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, OLIVIER Martine, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, SANDRIN Philippe, YANNIC Jean Bernard.

**Etaient représentés :** BOLZER Claude (pouvoir à Jean Louis CARADEC), CALVEZ Jean Luc (pouvoir à Michel CANEVET), LE BERRE Albert pouvoir à Jean François LE BLEIS), DRAOULEC Pierre (pouvoir à Martine OLIVIER), PETON Gaby (pouvoir à Philippe SANDRIN), SCULLER Katell (pouvoir à Jocelyne PLOUHINEC), RONARC'H Philippe (pouvoir à Michelle BUREL)

**Absents :** HUET Elisabeth (excusée), LE SCAON Véronique

---

## **Objet 1-1 Comptes administratifs 2016/Administration Générale**

**Sur présentation de Noël COZIC, Vice-Président délégué**, le Conseil Communautaire, sous la présidence de **Michel BUREL**, 1<sup>er</sup> Vice-président, le Président ayant quitté la salle des délibérations, **à l'unanimité, adopte ce compte administratif** 2016 qui sur l'Administration Générale donne:

- en fonctionnement, un excédent de l'exercice de 662 042,01 € et un excédent cumulé de 1 218 324, 95€,
- en investissement, un excédent de l'exercice de 175 823,42 € et un déficit cumulé de 902 532, 26 €.

---

## **Objet 1-21 Comptes administratifs 2016/Activités économiques**

**Sur présentation de Christian JOLIVET, Vice-Président délégué**, le Conseil Communautaire, sous la présidence de **Michel BUREL**, 1<sup>er</sup> Vice-président, le Président ayant quitté la salle des délibérations, **à l'unanimité, adopte ce compte administratif** 2016 qui sur les Activités économiques donne:

- en fonctionnement, le résultat de l'exercice est négatif de 9 158,48€, et l'excédent cumulé à la fin de l'exercice de 152 040,61€.
- en investissement, un excédent de l'exercice de 175 823,42 € et un déficit cumulé de 408 721, 59 €.

---

### **Objet 1-22 Comptes administratifs 2016/Zones d'Activités économiques**

**Sur présentation de Christian JOLIVET, Vice-Président délégué**, le Conseil Communautaire, sous la présidence de **Michel BUREL**, 1<sup>er</sup> Vice-président, le Président ayant quitté la salle des délibérations, **à l'unanimité, adopte ce compte administratif 2016** qui sur les budgets des zones d'Activités économiques, donnent:

- Kerlavar à PLONEOUR LANVERN : le résultat de 2016 est excédentaire de 5 177,98 €, le résultat de fin d'exercice déficitaire de 45 518,41 €.
- Kérandoaré à PLOGASTEL SAINT GERMAIN le résultat de 2016 est excédentaire de 30 322, 35 €, le résultat de fin d'exercice déficitaire de 99 263,63 €.
- Bellevue à GOURLIZON le résultat de 2016 est excédentaire de 8 387,29 €, le résultat de fin d'exercice déficitaire de 129 150,18 €.
- Kéraden à PLONEOUR LANVERN, le résultat de 2016 est excédentaire de 27 716,68 €, le résultat de fin d'exercice équilibré.
- Penleuziou à PLOVAN le résultat de 2016 est excédentaire de 3 239,24 €, le résultat de fin d'exercice déficitaire de 329 770,54 €.
- Ménez Kerguelen à PLOZEVET le résultat de 2016 est déficitaire de 80 374,00 €, le résultat de fin d'exercice déficitaire du même montant.

---

### **Objet 1-3 Comptes administratifs 2016/Voirie**

**Sur présentation de Noël COZIC, Vice-Président délégué**, le Conseil Communautaire, sous la présidence de **Michel BUREL**, 1<sup>er</sup> Vice-président, le Président ayant quitté la salle des délibérations, **à l'unanimité, adopte ce compte administratif 2016** qui sur la Voirie donne:

- **un excédent de l'exercice de 176 309,36€ et un excédent cumulé du même montant,**
- **en investissement, un excédent de l'exercice de 567 793,96€ et un déficit cumulé de 130 538, 84€.**

---

### **Objet 1-4 Comptes administratifs 2016/Equipements communautaires**

**Sur présentation de Noël COZIC, Vice-Président délégué**, le Conseil Communautaire, sous la présidence de **Michel BUREL**, 1<sup>er</sup> Vice-président, le Président ayant quitté la salle des délibérations, **à l'unanimité, adopte ce compte administratif 2016** qui sur le budget Equipements communautaires, donne:

- **en fonctionnement : un excédent de l'exercice de 126 030,26€, et un résultat de fin d'exercice du même montant**
  - **en investissement : un excédent de l'exercice excédentaire de 598 937,17 €, et un résultat de fin d'exercice déficitaire de 318 869, 62 €**
-

## **Objet 2 : affectation des résultats 2016**

**Sur proposition de Michel BUREL, 1<sup>er</sup> Vice-président**, le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 sur les budgets de l'exercice 2017- affectation au 1068- comme indiqué dans les propositions relatives au compte administratif de chaque budget :

- Administration générale : 600 000€.
- Voirie : 176 309,36€.
- Activités économiques : 8 094€ au programme Commerce de Peumerit, 13 750€ au programme Commerce de Plovan et 33 351,50€ au programme atelier-relais Kérandoaré CECAB.

---

## **Objet 3 : Adoption des comptes de gestion 2016**

**Sur proposition de Noel COZIC, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire adopte les comptes de gestion 2016, préparés par M le Receveur de la Communauté, conformes aux comptes administratifs.

---

## **Objet 41 : Fiscalité et tarification 2017/ Taux de la fiscalité ménage**

**Sur proposition de Michel CANEVET, Président**, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte les taux proposés de la fiscalité des Ménages, pour l'année 2017 :

- pour la taxe d'habitation : un taux de 11,94%,
- pour le foncier bâti : un taux de 1,47%,
- pour le foncier non bâti : un taux de 5,81%

---

## **Objet 42 : Fiscalité et tarification 2017/ Taux de la cotisation foncière des entreprises**

**Sur proposition de Michel CANEVET, Président**, le Conseil Communautaire fixe le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,25 % pour l'année 2017.

---

## **Objet 51 : Budget Primitif 2017/ Administration générale**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'administration générale, en fonctionnement et en investissement.

- dépenses de fonctionnement : 6 497 872,17 €,
- recettes de fonctionnement : 7 400 135,18 €,
- dépenses et recettes d'investissement : 2 785 636,92 €.

---

## **Objet 52 : Budget Primitif 2017/ Activités économiques**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte le budget primitif Activités économiques en fonctionnement et en investissement.

- dépenses de fonctionnement : 6.624.081,93€,
- recettes de fonctionnement : 7 170 414,82€,
- dépenses et recettes d'investissement : 3 294 924,42€.

**Objet 53 : Budget Primitif 2017/ Voirie**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte le budget primitif Voirie, en fonctionnement et en investissement.

- dépenses de fonctionnement : 1 182 727 €,
- recettes de fonctionnement : 1 182 727 €,
- dépenses et recettes d'investissement : 632 724,84€.

**Objet 54 : Budget Primitif 2017/ Equipements communautaires**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire à l'unanimité, adopte le budget primitif Equipements communautaires, en fonctionnement et en investissement.

- dépenses de fonctionnement : 710 029,21€,
- recettes de fonctionnement : 710 029,21€,
- dépenses et recettes d'investissement : 4 238 29,53€.

**Objet 6-1 Finances et administration communautaire/ Décision Modification Budgétaire 2017 – Assainissement Non Collectif**

**Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué,** le conseil Communautaire adopte la Décision Modification Budgétaire 1-2017 – Assainissement Non Collectif

<b>Budget 327- ASST NON COLLECTIF</b>						
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 -2017</b>						
<b>SECTION de FONCTIONNEMENT</b>						
Chapitre	Imputation	Dépenses	B.P	DM 1	BP +DM	Remarques
042						
	6815	Dotation aux provisions pour risques	1 000.00 €	-1 000.00 €	0.00 €	Annulation provision pour risques
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>				<b>-1 000.00 €</b>		

**Objet 6-2 Finances et administration communautaire/ Liquidation de la retenue de garantie - Société SIMON – sur travaux de réhabilitation de la Halle Raphalen**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire délibère sur le principe, d'imputation de la somme de 5 202.60 € TTC en recettes exceptionnelles du budget EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES, mandatée en 2011 par les services de la Collectivité et demeurée en compte à la Trésorerie.

---

**Objet 6-3 Finances et administration communautaire/ Liquidation de la retenue de garantie - Société GADONNA – sur travaux de construction d'un atelier relais à Kerandoaré**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire délibère, afin d'imputer la somme de 399.40€ TTC en recettes exceptionnelles du budget ACTIVITES ECONOMIQUES, mandatée en 2012 par les services de la Collectivité et demeurée en compte à la Trésorerie.

---

**Objet 6-4 Finances et administration communautaire/ Harmonisation du régime de TVA sur les contrats de Délégation de Service Public d'eau potable**

**Sur proposition de Michel BUREL, 1<sup>ER</sup> Vice-président**, le Conseil Communautaire :

- délibère sur une proposition d'avenant aux 3 contrats de Délégation de Service Public d'eau potable, intégrant les évolutions réglementaires d'harmonisation des régimes de TVA
- autorise le Président à signer l'avenant à intervenir

---

**Objet 7-1 Personnel/Service de gestion des déchets – emplois aidés**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire décide du recours à un emploi aidé (emploi d'avenir ou CAE) sur des missions d'accueil en déchèterie, entretien des points d'apport volontaire.

---

**Objet 7-2 Personnel/Indemnités de fonctions des élus**

Sur proposition du **Président, Michel CANEVET**, le Conseil Communautaire décide de prendre une nouvelle délibération visant l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice terminal)

*Vice-présidents : 16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*

---

**Objet 8 : Contrat de Territoire : avenant n°4**

**Sur proposition d'Emmanuelle RASSENEUR, vice-présidente déléguée**, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins 7 abstentions :

- délibère sur l'adoption de cet avenant n°4 au contrat de territoire actant les modifications présentées dans le présent rapport ;
- autorise le Président à signer l'avenant à passer et tous les actes nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

---

**Objet 9 : Maison de services au public (MSAP)**

**Sur proposition du Président, Michel CANEVET,** le Conseil Communautaire :

- approuve la reconnaissance de notre projet de MSAP,
- autorise le Président à signer la convention cadre avec les partenaires pré-cités et ceux à venir,
- l'autorise à solliciter l'aide de l'Etat : FNADT pour 25% des dépenses de fonctionnement et plafonnées à 15 000€, et fonds inter-opérateurs dans les mêmes conditions.

---

**Objet 10-1 Commande Publique/DSP EAU/ Avenant - Modification du programme de renouvellement du contrat de Délégation de Service Public de l'ancien syndicat des eaux du Pen Ar Goayen pour les Communes de Gourlizon, Plogastel Saint Germain et Peumerit.**

**Sur proposition de Michel BUREL, 1<sup>ER</sup> vice-président,** le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la proposition de modification du programme de renouvellement à la DSP Eau, détaillé par avenant.

---

**Objet 10-21 Commande Publique/Avenants/ Avenant sur marché de travaux extension du siège administratif**

**Sur proposition de Noel COZIC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, adopte les avenants qui suivent, concernant les travaux d'extension du siège administratif et autorise le Président à signer l'avenant à intervenir.

▪ **Avenant n°1 au Lot n° 17 : Electricité**

. **Entreprise attributaire : BARGAIN – PLUGUFFAN**

. **Montant de l'avenant :**

Montant initial du marché	74 460.95 € H.T.	
<b>Montant de l'avenant n°1</b>	<b>+ 4 292.69 € H.T.</b>	<b>Soit + 5.76 %</b>
Nouveau montant du marché	78 753.64 € H.T.	

▪ **avenant n° 3 au lot n°11 – Plafonds suspendus**

. **Entreprise attributaire : LE GALL PLAFONDS - BREST**

. **Montant de l'avenant :**

Montant initial du marché	21 792.51 € H.T.	
Montant de l'avenant n°1 :	- 410,96 € HT (- 1,89 %)	
Montant de l'avenant n°2 :	+ 764,26 € HT (+3,51 %)	
<b>Montant de l'avenant n°3 :</b>	<b>+ 1 058.00 € HT (+ 4.85 % soit + 6.47 % cumulé)</b>	

Nouveau montant du marché 23 203.81 € H.T.

■ **avenant n° 3 au lot n°9 – Cloisonnement**

. **Entreprise attributaire :** MANDIN - DOUARNENEZ

. **Montant de l'avenant :**

Montant initial du marché	55 016.46 € H.T.
Montant de l'avenant n°1 :	2 063,68 € HT (+ 3,75 %)
Montant de l'avenant n°2 :	1 371,48 € HT (+ 2,49 %)
<b>Montant de l'avenant n°3 :</b>	<b>3 696.38 € HT (+ 6,72 % soit + 12.96 % cumulé)</b>
Nouveau montant du marché:	62 148.01 €H.T.

● **avenant n° 2 au lot n°8 – Agencement**

. **Entreprise attributaire :** ATELIER ST JACQUES - LANDIVISIAU

. **Montant de l'avenant :**

Montant initial du marché	49 212.41 € H.T.
Montant de l'avenant n°1 :	10 009.84 € HT (+ 20.34 %)
<b>Montant de l'avenant n°2 :</b>	<b>+ 987.02 € HT (+ 9.86 % soit 30.2 % cumulé)</b>
Nouveau montant du marché	60 209.27 € H.T.

---

**Objet 10-22 Commande Publique/Avenants/marché de collecte et de traitement des déchets en déchèteries et aux points d'apport volontaire**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Vice-président délégué,** la Communauté de Communes gérant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, le centre de transfert de Méot pour ce qui concerne les déchets recyclables, le **Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions de résiliation partielle à intervenir :**

- TRANSPORTS LE GOFF pour le lot n°2 collecte des multimatériaux sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.
- LE PAPE ENVIRONNEMENT pour le lot n°3 collecte des cartons/JMR sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

---

**Objet 10-3 Commande Publique/Information sur les marchés conclus en procédure adaptée**

**Sur proposition de Noel COZIC,** le Conseil Communautaire, prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire.

---

**Objet 11-1 Questions diverses/ Délibérations du Bureau Communautaire du 2 mars 2017**

**Sur proposition du Président,** le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du bureau communautaire du 2 mars 2017

**Objet : Logement/Aides au ravalement.**

**Objet : Logement/Modification de la convention OPAH**

---

**11-2 Questions diverses/ Création d'un groupe de travail Littoral au sein de la commission aménagement**

**Sur communication de Pierre LE BERRE**, le Conseil Communautaire prend acte que le Bureau Communautaire a proposé d'adosser les questions «littoral» à la commission aménagement, par des temps de réunion spécifiques.

---

**Objet 11-3 Questions diverses/ Solidarité Eau :**

**Sur proposition du Président Michel CANEVET**, la commission eau examinera la demande de financement d'une nouvelle action solidarité Eau dans le cadre de la loi OUDIN, déposée par une association ayant son siège à PLOZEVET.

**Fait et affiché à POULDREUZIC le 10 avril 2017**

**Le Président,**

**Michel CANEVET**